

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-273 DU 06 mai 2005

Chargeant Monsieur **Fatiou AKPLOGAN**, Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Monsieur **Cosme SEHLIN**, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du jeudi 5 au jeudi 12 Mai 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2005-052 du 04 Février 2005, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du jeudi 5 au jeudi 12 Mai 2005, Monsieur **Fatiou AKPLOGAN** Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur **Cosme SEHLIN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mai 2005

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPD 4 MFE 4 MIPME 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 JO 1